Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_09-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2025

N° C23_01_2025_09 - Remboursement anticipé de 2 prêts auprès de la banque des territoires - Budget principal

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
89	63	9	72	17

Pour : 72	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BARRE Gérard (pouvoir donné à GRASSWILL François), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), THELLIER Odile (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), TRICHET Jacques (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_09-DE

Secrétaire de séance : Madame Sarah KLINGLER

****

Remboursement anticipé de 2 prêts auprès de la banque des territoires - Budget principal

Vu la proposition de la Banque des Territoires en date du 27/12/2024,

La communauté de communes Cœur du Poitou avait contracté des prêts auprès de la Banque des Territoires afin de financer la construction de logements à Aubigné (en 2005) et Hanc (en 2001).

Considérant la vente de ces logements en 2024 et 2025, il apparaît opportun de procéder au remboursement par anticipation de ces emprunts à la date du 02/03/2025.

C'est pourquoi la communauté de communes Mellois en Poitou a demandé à rembourser par anticipation la totalité du capital restant dû des prêts n° 0936088 et 1051623 dans les conditions prévues au contrat.

Ce remboursement anticipé engendrera une économie d'environ 53 800,00€.

Date d'effet au remboursement anticipé : 02/03/2025

Ligne de prêt	Encours capital	Indemnités forfaitaires	Intérêts courus/RA	Total frais
0936088	7 238,91€	265,40€	0€	265,40€
1051623	173 986,82€	3 445,62€	1 714,36€	5 159,98€
Total	181 225,73€	3 711,02€	1 714,36€	5 425,38€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le remboursement anticipé des contrats de prêts n° 093608 et 1051623 contractés auprès de la Banque des Territoires,
- AUTORISER le président à signer tous les documents et à effectuer touts les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce remboursement anticipé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sarah KLINGLER
11ème Vice-Présidente en charge du projet de territoire et d l'ingénierie territoriale
1 févr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
29 janv. 2025